

COMMUNE DE VALDOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2012

PROCES VERBAL DE SEANCE
(COMPTE-RENDU)

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VALDOIE était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER, Député-Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie PIQUEPAILLE, M. Alain MOUREAUX, Mme Paola ARRAGON,
M. Christian RIBREAU, Mme Christiane TISSERAND, M. Stéphane RICHE,
Mme Sabine DITNER, M. Hervé LACOUR, **Maire-Adjoints.**

Mme Jacqueline BERGAMI, M. Michel FERRANDON, M. Jacques RAVEY,
M. Ludovic PESSAROSSO, M. Mohamed BERKOUN, M. Norbert TISSIER,
M. Romuald ROICOMTE, Mme Josselyne CHOUQUET, Mme Sophie SAILLEY,
Mme Natacha LEVRATTO, Mme Aurélie BAZIN.

Mme Danielle HIMBERT, M. Denis PIOTTE, Mme Marie-Pierre SOUKAINI, M. Olivier DOMON.

Mme Jocelyne ZEMP.

Etaient excusés et avaient donné procuration :

Mme Jessica MOUREAUX à M. Michel ZUMKELLER.

M. Yves ACKERMANN à M. Denis PIOTTE,
Mme Bélanda WIEDER à M. Olivier DOMON.

Etait absente :

Mme Sanela MARKOVIC.

Etait convié :

M. Jean TOURNIÉ (Directeur Général des Services),

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Monsieur Mohamed BERKOUN** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2012

Sur proposition de Monsieur le Député-Maire, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2012.**

2) INFORMATIONS DIVERSES

Etat Civil : Monsieur le Député-Maire informe le Conseil Municipal des naissances, mariages et décès survenus depuis le 7 juillet 2012.

Monsieur le Député-Maire rappelle au Conseil la réunion publique d'Optymo, qui aura lieu lundi 1^{er} octobre prochain à 20h, Salle Jeanne d'Arc.

Monsieur Olivier DOMON souhaite avoir des précisions sur le processus de vote du Conseil Municipal. Monsieur le Député-Maire répond que le Conseil débattrait en Conseil Municipal à propos de ce projet, après la réunion publique. A ce jour, une consultation auprès des valdoyens est en cours.

Monsieur Olivier DOMON demande si une commission aura lieu, car il pourrait y avoir des questions techniques. Monsieur le Député-Maire trouve que la réunion publique est beaucoup plus adaptée pour ce projet. De ce fait, les échanges se feront avec les principaux concernés : la population.

Monsieur le Député-Maire se souvient d'avoir lu dans la presse que le groupe de l'opposition était informé de ce sujet bien avant la majorité. Monsieur Olivier DOMON confirme en précisant que la rencontre avec Monsieur Christian PROUST a eu lieu en avril dernier.

3) DELEGATION : COMPTE-RENDU

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a, dans le cadre de sa délégation :**

➤ Vu l'opération de réalisation de quais bus et d'aménagement de voirie – Aménagement sécuritaire et création de trottoirs RD 465 / Rue de Turenne à Valdoie et après consultation auprès de quatre entreprises, **retenu l'Entreprise : ROGER MARTIN** d'Andelnans pour un montant de : **349 972.80 € TTC.**

➤ **Mis fin à compter du 31 août 2012, à la location d'un local à usage de stockage-entrepôt,** sis Avenue Michel PAGE à Valdoie, consentie le 21 décembre 2006 à la SARL KILOWATT.

➤ **Mis fin à compter du 31 juillet 2012, à la location du garage n° 4,** sis Rue Léon Blum à Valdoie, consentie à Madame Monique GETE.

➤ **Vendu en l'état pour pièces détachées,** à Monsieur François KASPEROWICZ, domicilié, 56 Rue Les Chavannes à Fougerolles (70200), **un véhicule PIAGGIO TM Fourgon,** modèle 2001, n° CHASSIS ZAPC8000000023648, pour la somme de 50.00 €.

➤ Vu la demande en date du 26 juillet 2012 présentée par Monsieur Thomas LADIER des Ets BOUHELIER LADIER, **donné en location** à Monsieur Thomas LADIER, le local n° 1 du lot n° 4 situé dans une copropriété à usage industriel sise 12 avenue Michel Page à Valdoie, à compter du 1^{er} septembre 2012. Le loyer est fixé à 450 € par mois. Il sera révisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers (indice de base 2^{ème} trimestre 2012 : 122,96).

Le Conseil Municipal donne acte, à Monsieur le Député-Maire, de sa communication.

4) DECISION MODIFICATIVE N°3

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la Décision Modificative N° 3, ci-dessous.

EXERCICE 2012

FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>				<u>RECETTES</u>			
66111	(01)	Intérêts nouvel emprunt Tr.2012	3 700 €		6419	(421) Part. Etat contrats aidés	10 000 €
6227	(01)	Honoraires cabinet Euroconsult	32 300 €		7067	(251) Part. familles accueil de loisirs	10 000 €
673	(01)	Annulation de titres	7 000 €		7478	(40) CAF enfance et jeunesse	25 000 €
6811	(01)	Dotations aux amortissements	2 400 €		7788	(01) Remboursement sinistres	2 000 €
023	(01)	Virement section d'investissement	90 600 €		7788	(01) Jugement Conseil d'Etat	89 000 €
<u>TOTAL</u>			<u>136 000 €</u>		<u>TOTAL</u> <u>136 000 €</u>		

INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>				<u>RECETTES</u>			
024	(01)	Acqu.terrains parking crèche	45 000 €		10222	(01) FCTVA	30 000 €
1641	(01)	Capital nouvel emprunt Tr.2012	6 000 €		1321	(412) Part. travaux tennis Valdoie	6 000 €
165	(01)	Cautio local 12 av. M. Page	700 €		1342	(822) Amende police quai PMR Ehret	7 500 €
21318	(020)	Travaux toiture église	8 100 €		1641	(01) Emprunts	- 70 000 €
2151	((822))	Bordurage chaussée côte Beurrerie	5 000 €		165	(01) Cautio local 12 av. M. Page	500 €
2183	(212)	Tableau blanc école	900 €		28158	(01) Amortissem. autres matériels	1 600 €
2184	(211)	Lave-linge sèche-linge EMM	1 300 €		28183	(01) Amortissem. matériel bureau	800 €
					021	(01) Virement section fonctionnem.	90 600 €
<u>TOTAL</u>			<u>67 000 €</u>		<u>TOTAL</u> <u>67 000 €</u>		

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la Décision modificative n°3.

5) BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES

Monsieur le Député-Maire **porte à connaissance** du Conseil le bilan des cessions et acquisitions foncières pour l'exercice 2011.

Ce bilan porte sur l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire de la collectivité par la collectivité elle-même ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention conclue avec cette collectivité, et il doit permettre à l'assemblée délibérante de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la Commune.

1) **Acquisition**

--	--	--	--

Adresse du bien	Références cadastrales	Prix	Vendeur	Date DCM	Date acte
Rue Emile Zola	BK134	9 500 €	RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF)	17/05/2010	21/09/2010

2) Cession

Adresse du bien	Références cadastrales	Prix	Acheteur	Date DCM	Date acte
85 Rue de Turenne	BM342	689,50 €	M. Emmanuel TIROLE	28/06/2010	12/11/2010

6) PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES SCOLAIRES

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2011/2012, la participation des communes aux charges scolaires comme suit :

- 494,11 Euros pour un élève scolarisé en maternelle
- 373,64 Euros pour un élève scolarisé en primaire

Monsieur le Député-Maire souligne que ces tarifs ont été fixés et alignés sur les taux belfortains (+ 10 %) et ce, conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983.

Madame Danielle HIMBERT désire connaître le nombre d'élèves concerné. Monsieur Hervé LACOUR lui donne l'information.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs pour l'année 2011/2012, annoncés ci-dessus.

7) TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le fonctionnement de l'école maternelle du centre, avec 5 classes, requiert la présence simultanée minimum de 3 agents spécialisés des écoles maternelles.

Compte tenu que seuls 2 agents sont à temps complet dans cet établissement, 2 autres agents à temps non complet viennent compléter l'effectif à raison pour chacune d'entre elles de 21 heures trente minutes hebdomadaires.

L'un de ces deux agents ayant réussi les épreuves du concours, il convient de créer au tableau des effectifs un poste supplémentaire d'**agent spécialisé 1^{ère} classe des écoles maternelles** à temps non complet à raison de 21 heures trente minutes hebdomadaires.

Monsieur le Député-Maire rappelle que la réussite au concours territorial est un gage de qualité professionnelle et que le poste existe en fait d'ores et déjà notamment en terme de masse salariale.

Monsieur Olivier DOMON s'interroge sur le fait de devoir créer un poste plutôt que de le transformer. Monsieur Jean TOURNIÉ détaille que les contractuelles ne figurent pas sur les « postes » donc il faut les créer.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer, à compter du 1^{er} octobre 2012, un poste d'agent spécialisé 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 21 heures et trente minutes hebdomadaires.

8) SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES – PREVENTION DES RISQUES

Monsieur le Député-Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que, suite aux inondations de février 1990, la Commune a créé un exutoire des eaux pluviales des crues au droit des étangs d'Aumont, avec constitution de servitude avec les propriétaires riverains.

Afin de compléter et améliorer ce dispositif, il conviendrait d'être en mesure d'intervenir en zone ND des étangs d'Aumont, en mettant éventuellement en œuvre le droit de préemption, en cas de cession de terrain sur cette zone et ce dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes dans ce secteur.

Monsieur Denis PIOTTE remarque que ce projet (avant les digues) était également celui de l'ancienne municipalité, qui souhaitait acheter les étangs et certains terrains. Il demande si une attache est possible avec la commune de Sermamagny. Monsieur Jean TOURNIÉ précise que le terrain n'est pas à vendre actuellement. Monsieur le Député-Maire ajoute que la zone est surveillée. Il faut rester vigilant et en adéquation avec le Conseil Général.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, constate la nécessité de maîtrise foncière dans le secteur des étangs d'Aumont et approuve en cas de cession la mise en œuvre du droit de préemption de la commune.

9) CONVENTIONS DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Monsieur Jean TOURNIÉ rappelle au Conseil Municipal que par une délibération récente a été décidé d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, qui se propose dès le 1^{er} janvier 2013 de renforcer l'offre de service sur le département au moyen d'un marché négocié de prestations de 3 ans qu'il est en train de réaliser.

Il rappelle aussi que la hausse attendue de coût sera répercutée par le centre de gestion progressivement de façon à atténuer l'impact financier autant que faire se peut.

La période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 n'est toutefois couverte, ni par ce nouveau service, ni par l'ancien accord, liant la collectivité à Agir Ensemble Pour Notre Santé qui est devenu caduque le 30 juin 2012.

La continuité du service de médecine n'est donc pas assurée. Le Centre de Gestion a proposé de contrôler cette situation en l'autorisant à percevoir à titre exceptionnel le reste des cotisations non perçues du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 sur la base d'un tarif unique de 53 euros. Le paiement des cabinets médicaux sera opéré par le Centre de Gestion en fin d'année 2012.

Parallèlement, Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale vient de proposer à ses affiliés d'adhérer à un nouveau service de médecine professionnelle et préventive qu'il compte mettre en œuvre d'ici le 1^{er} janvier 2013.

Le coût annuel de la visite médicale par agent serait portée à **75 euros** afin de tenir compte de la réalité du marché, qui se situe très près de ce prix d'équilibre.

Le Député-Maire souligne que ce nouveau service devrait prendre en charge à terme la gestion des secrétariats médicaux, compétence ouverte aux centres de gestion par la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à :

- L'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,
- A la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- A la gestion du contrat d'assurances collectives des risques statutaires.

C'est donc bien d'un véritable bloc de compétences, cohérent et intégré, dont il est ici question. L'avantage est indéniable.

Outre la gestion des effectifs qui s'en trouverait de beaucoup facilitée, elle permettrait de faire du Centre de Gestion le seul interlocuteur des cabinets de médecine et des employeurs territoriaux, sur la base d'un paiement à l'acte réalisé. N'est donc dû que ce qui a été fait.

Ce projet ne pourra toutefois être développé qu'une fois l'appel d'offres réalisé. Le Député-Maire invite donc le Conseil Municipal à mandater en ce sens le Centre de la Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

27 voix pour,

et

1 abstention.

↳ Madame Marie-Pierre SOUKAINI ne participe pas au vote, de par ses fonctions professionnelles liées à ces deux dossiers

➔ Pour la période transitoire du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012

1. **d'adopter la présente délibération autorisant le Centre de Gestion à prélever la somme correspondant pour l'exercice de la Médecine Professionnelle et Préventive pour les 6 derniers mois de l'année 2012, au tarif de 53 € par agent salarié au 1^{er} janvier 2012 rapporté aux 6 derniers mois de l'année,**
2. **d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer tous documents y afférents.**

➔ Pour la mise en œuvre d'un service par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2013

- 1) **d'adopter la présente délibération donnant mandat au Centre de Gestion pour négocier et conclure un marché public permettant d'acheter des prestations de médecine professionnelle et préventive pour les agents des collectivités et établissements mandataires,**
- 2) **d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dès sa création dans les termes précisés ci-dessus,**
- 3) **d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer tous documents y afférents.**

10) RENOUELEMENT CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION-GYMNASE MONCEAU

Madame Paola ARRAGON se réjouit de la participation active des associations sportives à l'animation de la Ville et au développement du lien social en favorisant l'intégration et l'apprentissage de la vie en collectivité.

A ce titre, les associations sportives bénéficient du soutien de la Commune, depuis de longues années.

Ce soutien se traduit notamment par la mise à disposition d'installations situées dans la zone sportive du Monceau.

Sont concernés :

- L'Entente Sportive du Territoire de Belfort Handball
- Le Sporting Club Municipal de Valdoie
- Le Tennis Club de Valdoie
- Les Archers du Val d'Oye
- Le Kick Boxing Full Contact Valdoie
- Le Ring Olympique Valdoyen
- L'Association Sportive Municipale Belfort Judo

Considérant que les conventions qui définissent les modalités de cette mise à disposition pour chacun de ces utilisateurs arrivent aujourd'hui à leur terme, Madame Paola ARRAGON propose au Conseil Municipal le renouvellement de celles-ci.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement des conventions, des sept associations mentionnées ci-dessus, dans les mêmes conditions que celles signées en 2009 et ce pour une durée de 3 ans.

11) MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX SECS

Monsieur Alain MOUREAUX communique le souhait de la Commune de s'engager dans des travaux de dissimulation des réseaux de distribution électrique basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques rue de Turenne/ RD 465, sur le tronçon compris entre la rue Marie-Thérèse et le rond-point du Monceau (220 ml de réseaux – 10 reprises de branchements) dans la poursuite de l'aménagement de sécurité du mini giratoire de la Beurrerie et avant la reprise des enrobés par le Conseil Général.

Pour cela, il est proposé de procéder à une étude d'avant-projet et de projet qui sera soumise à l'assemblée pour approbation du contenu et de son financement.

La réalisation de cette étude (AVP, PRO et EXE) sera rémunérée par la commune au SIAGEP au taux réel en vigueur (soit environ 4% du montant prévisionnel des travaux HT tel qu'il résultera de cette étude).

Monsieur Olivier DOMON demande s'il y a un calendrier de réalisation. Monsieur le Député-Maire pense qu'il sera connu l'année prochaine, afin d'être en cohérence avec le Conseil Général.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Député-Maire à faire réaliser les études et signer la convention de mandat qui sera établie par le SIAGEP.

12) CONVENTIONS DE SERVITUDE ERDF

→ Pour la mise à disposition d'un terrain pour poste de transformation

Dans le cadre de l'opération de **sécurité** liée à l'aménagement du carrefour rue Emile Zola/Rue du Vieil Armand/PN 236, il est nécessaire de déplacer le poste de transformation ERDF.

Afin de mener cette opération, ERDF a sollicité la Commune pour positionner un nouveau transformateur sur la parcelle communale voisine, cadastrée BK 437.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1- **de consentir une servitude de passage pour mise à disposition d'un terrain d'environ 16 m² afin de positionner un transformateur sur la parcelle communale BK 437, lieu-dit « sous le pré de l'hôpital » (Sablière),**
- 2- **d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer avec ERDF la convention précisant les conditions d'occupation, de desserte du terrain et d'entretien de l'ouvrage.**

→ Pour le passage canalisation électrique souterraine

Les impératifs techniques liés au déplacement du transformateur électrique ERDF – Rue Emile Zola – sur le parking de la sablière – parcelles BK 434 et 437 – nécessitent la mise en place de câbles pour réalimenter le nouveau transformateur.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1- **de consentir une servitude de passage et d'exploitation pour l'implantation de réseaux électriques sur les parcelles cadastrées BK 434 et 437, lieu-dit « sous le pré de l'hôpital » (Sablière),**
- 2- **d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer avec ERDF la convention précisant les conditions de mise en oeuvre et d'entretien de ce nouvel ouvrage.**

13) AMENAGEMENTS DE TROTTOIRS

La Commune de Valdoie met en œuvre, chaque année, un programme de remise en état des trottoirs avec mise aux normes PMR.

→ Acquisition de terrain : parcelle BL 88

Dans le cadre de cette action, le Député-Maire s'est rapproché de **Monsieur Daniel Jecker**, propriétaire de la parcelle BL 88, sis 11 rue de Turenne, afin d'élargir le trottoir très fréquenté, situé à l'est de sa propriété, en face de l'Eglise.

Cette opération pourrait se dérouler de la façon suivante :

- cession à la Commune par Monsieur Jecker d'environ 30 m² de terrain, **à titre gratuit**,
- prise en charge par la Commune des frais d'arpentage et d'acte notarié liés à cette cession,
- reconstruction de la murette avec clôture à la nouvelle limite de propriété à la charge de la Commune (coût estimatif : 18 000 € TTC).

Monsieur Olivier DOMON demande s'il existe un plan d'alignement sur ce secteur et quelle forme aura la clôture. Monsieur le Député-Maire répond que la reconstruction des murettes avec clôtures sera esthétique et sécurisée (trottoir et sortie de parking).

→ **Acquisition de terrain : parcelle BL 76**

Dans le cadre de cette action, Monsieur le Député-Maire s'est rapproché du **Syndicat Ecclésiastique du diocèse de Besançon**, propriétaire de la parcelle BL 76, sis 13 rue de Turenne, afin d'élargir :

- le trottoir côté rue de Turenne
- la voirie côté rue Jeanne d'Arc

Cette opération pourrait se dérouler de la façon suivante :

- cession à la Commune par le Syndicat Ecclésiastique du diocèse de Besançon d'environ 130 m² de terrain, **à titre gratuit**,
- prise en charge par la Commune des frais d'arpentage et d'acte notarié liés à cette cession,
- reconstruction des murettes avec clôtures aux nouvelles limites de propriété à la charge de la Commune (coût estimatif : 44 000 € TTC).

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour les 2 acquisitions mentionnées ci-dessus, d'autoriser :

- **Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à ces 2 opérations,**
- **le financement des travaux, conformément à ce qui est défini ci-dessus, sur le budget communal.**

14) QUESTIONS DIVERSES

Madame Danielle HIMBERT souhaite savoir quelle suite a été donnée au courrier reçu récemment du Syndic "Lion Immobilier" de la copropriété « Pâquis ». Le Député-Maire confirme avoir reçu cette lettre le 10 septembre dernier. Il a aussitôt transmis l'information aux policiers communaux, répondu à Monsieur Jean Rigollet (Directeur) et a insisté auprès du Responsable Néolia, afin que les résidents retrouvent rapidement une vie sereine.

La séance est levée à 20 h 45.

Le Secrétaire de séance,

Mohamed BERKOUN.

Le Député-Maire,

Michel ZUMKELLER.

Conseil Municipal convoqué le : 17 Septembre 2012

Procès verbal affiché conformément à l'article L.2121.25 du C.G. des Collectivités Territoriales le : 1^{er} octobre 2012